

Le PEA européenisé par la gestion collective

[02/01/09]

Les particuliers français ont ouvert leur PEA aux valeurs européennes surtout par le biais de la gestion collective. En direct, ils restent très conservateurs.

Le 1er janvier 2002, dix ans après sa création et trois ans après l'avènement de l'euro, le plan d'épargne en actions se met aux couleurs européennes. En effet, les titulaires de ce compte peuvent désormais y loger les valeurs de l'Union. Un an plus tard, ils ont l'autorisation d'y intégrer en plus les Sicav et les fonds communs de placement investis en actions européennes, à condition que les premières en détiennent plus de 60 % et que les seconds en disposent d'au minimum 75 %. Depuis, les PEA se sont européenisés, surtout grâce aux gestions collective et déléguée.

« Dans les PEA gérés sous mandat, la part de l'Europe sous forme d'OPCVM ou de titres vifs s'élève à 40 %, fait remarquer Marc Favard, directeur des gestions de Meeschaert Asset Management. Principalement autour de l'indice Eurostoxx 50. » Car, en direct, la majorité des particuliers hésite encore à acheter des titres cotés hors de France. Malgré le développement de l'Internet, l'information sur ces titres manque, surtout en langue française. Le fait que les frais de courtage soient plus onéreux que pour un ordre sur une valeur française est considéré aussi comme un frein, sauf chez les courtiers en ligne qui s'évertuent à réduire l'écart. Surtout, « la présence de certains titres étrangers à Paris n'a pas non plus incité les Français à aller voir au-delà », signale Pascal Donnais, directeur général du courtier en ligne Fortuneo.

Inventivité

L'ouverture du PEA n'a que peu changé cette habitude. « Il n'y a pas une volonté de faire une composition géographique. Les investisseurs choisissent avant tout des sociétés et se préoccupent surtout de leur éligibilité au PEA ou non, constate Emmanuel Narrat, directeur associé de Haussmann Patrimoine. En pratique, les comptes PEA de nos clients comportent souvent deux ou trois titres non cotés à Paris, qui représentent au moins 10 % des portefeuilles. »

Dans une approche sectorielle, « la cote française est la plus équilibrée en Europe », estime Marc Favard. Et puis il y a la gestion fiscale du PEA. « La rotation des positions est par conséquent plus longue. L'investisseur adopte un comportement plus défensif et du coup a un faible pour les valeurs de rendement », illustre Pascal Donnais.

Pour autant, il ne reste pas insensible aux modes. Les petites et moyennes valeurs ont eu le vent en poupe jusqu'au début de 2008. Le tracker, fonds indiciels cotés et éligibles au plan, est aussi très prisé. Quant aux OPCVM éligibles, point d'entrée de l'Europe, le titulaire d'un PEA a l'embarras du choix. L'Autorité des marchés financiers (AMF) en a agréé 1.277, dont une frange ne s'arrête désormais plus aux frontières de l'Europe. Grâce à leur inventivité, des promoteurs d'OPCVM ont contourné les contingences du PEA et proposent aux investisseurs de profiter des évolutions du Dow Jones ou du Nikkei, des variations monétaires et obligataires, par l'utilisation d'instruments financiers.